

Covid : et revoilà le couvre-feu

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

8 janvier 2022



Le préfet Alexandre Rochatte instaure à partir de lundi 10 janvier un couvre-feu de 20 heures à 5 heures du matin. La propagation du variant coronavirus omicron inquiète les autorités sanitaires. Lors de sa communication du samedi 8 janvier, l'Agence régionale de santé a annoncé qu'en 4 jours, 7 346 cas nouveaux ont été détectés. Le taux de positivité est de 19 % et le taux d'incidence a dépassé 1 000 pour 100 000 habitants. 19 clusters sont suivis en Guadeloupe et dans les îles du nord (cités scolaires, hôtels, discothèques, bars, fêtes privées). 40 % des personnes infectées appartiennent à la tranche d'âge des 40-59 ans. Le chiffre de fréquentation des services de santé augmente. La médecine de ville signale une augmentation importante de son activité. Idem pour les passages aux urgences. Le Samu et les pompiers voient doubler les appels pour covid. Les services de l'État insistent sur les restrictions en vigueur : plages, bords de rivières et plans d'eau interdits entre 18 heures et 5 heures du matin. Pique-niques proscrits dans ces espaces. Les rassemblements de plus de 6 personnes sont interdits sur la voie publique,

dans les espaces publics et dans les lieux ouverts au public. Dans les restaurants, bars, terrasses et lieux clos : six personnes par table, un mètre entre les chaises et cahier de rappel. La jauge applicable aux centres commerciaux et magasins est définie sur la base d'un espace de 8 m² par client.